NEWSLETTER DU RESEAU INTERMINISTERIEL DE MODERNISATION DE LA FONCTION RH





CISIRH Réseau IMRH Newsletter n°11 Novembre 2018

Le CISIRH est heureux de vous adresser ce onzième numéro de la newsletter du Réseau interministériel de modernisation RH

Bonne lecture!

L'équipe du Réseau IMRH

SOMMAIRE

Un nouveau circuit de traitement pour vos questions au BSRMRH Structuration du réseau : un point sur le 2ème COPIL Réseau	
Zoom sur les groupes de travail (GT) du réseau	4
GT Veille réglementaire : « analyse d'impacts, accompagnement des réformes »	
GT Relations aux comptables	
1. Retour d'expérience suite à l'expérimentation des modèles d'états liquidatifs	4
2. Guide des pièces justificatives	5
GT Suivi individuel des accidents de travail et des maladies professionnelles	5
Les GT à venir	6
La protection sociale des agents contractuels	6
L'harmonisation et la dématérialisation des demandes RH	6
Réintégration de l'agent après mobilité GT n°2	6
La bibliothèque de référence s'enrichit	6
Agenda du réseau	6

Un nouveau circuit de traitement pour vos questions au BSRMRH

POUR QUI?

Pour tout agent (Equipe projet SIRH, responsable de service, etc.) souhaitant une clarification réglementaire (noyau, RCC, DSN, etc.)

POURQUOI?

Pour capitaliser et valoriser les réponses de type règlementaire qui vous sont apportées, le CISIRH met en place un nouveau circuit de traitement de vos questions en s'appuyant sur l'utilisation de l'outil CISIRHNow.

QU'EST-CE QUI CHANGE?

Depuis le 15 octobre 2018, toutes les questions de type règlementaire destinées au Bureau d'appui à la simplification réglementaire et à la modernisation de la fonction RH (BSRMRH) sont adressées à « cisirh@service-now.com ». L'objet de votre demande devra débuter par : « HUB BSRMRH : » pour que votre question soit effectivement dirigée vers le BSRMRH.

COMMENT SERONT TRAITES MES COURRIELS?

Lors de l'envoi de votre courriel, un ticket sera automatiquement ouvert dans l'outil puis traité par le BSRMRH.

Vous recevrez une notification :

- 1. A la prise en charge de votre demande;
- 2. A la réception de votre réponse à la demande de complément d'information du BSRMRH (en cas de besoin) ;
- 3. A la résolution du ticket (suite à l'envoi de la réponse finalisée du BSRMRH).

Vous souhaitez plus d'informations ? Adressez-vous directement à vos interlocuteurs habituels du BSRMRH.

Lien utile Pissarho:

Nouveau circuit de traitement de vos questions par le BSRMRH

Structuration du réseau : Un point sur le 2ème COPIL Réseau

Le comité de pilotage du réseau IMRH « COPIL Réseau » réunissant les référents ministériels du réseau et les directions réglementaires, s'est tenu le 12 juillet 2018. Il a permis de:

- Dresser le bilan de ses actions menées depuis le précédent COPIL réseau
- D'aborder les chantiers en cours du réseau
- Faire un point sur la bibliothèque de référence
- D'échanger sur les prochains sujets de groupes de travail

Par ailleurs, la gouvernance et le fonctionnement du COPIL réseau ont été consolidés par la mise à jour de la liste des référents ministériels ainsi que par le rappel des missions qui leur sont confiées.

Enfin, les participants ont proposé différents sujets de travail sur des thématiques telles que la médecine de prévention, l'aptitude au travail ou encore la gestion des apprentis.

Lien utile Pissarho:

Restitution complète du COPIL réseau du 12 juillet 2018



Zoom sur les groupes de travail (GT) du réseau

GT Veille réglementaire : « analyse d'impacts et accompagnement des réformes »

Suite à un premier GT Veille réglementaire du 15 décembre 2017 consacré au volet anticipation - « analyse d'impacts », un second GT dédié au volet « accompagnement des réformes » s'est tenu le 30 mai 2018. Si le précédent GT avait proposé plusieurs modalités d'anticipation des impacts des textes RH dans leur mise en œuvre opérationnelle (dispositifs ministériel et interministériel d'analyse d'impacts), ce dernier s'est appliqué à répondre au besoin d'accompagnement des ministères dans l'application des textes RH. A cette fin, une foire à questions (FAQ) à vocation interministérielle a notamment été proposée. Elle vise à apporter aux ministères des réponses fiabilisées à toutes questions concrètes portant sur la mise en œuvre des textes RH. Le nouveau circuit de traitement de vos questions au BSRMRH développé supra s'inscrit pleinement dans ce cadre.

Par ailleurs, des dispositifs facilitant l'organisation de réunions à distance (classe virtuelle ou web conférence) ont été présentés :

- « Ma cl@sse virtuelle » du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse qui facilite les formations et réunions à distance ainsi que les webinaires ;
- « JITSI » du ministère de la Transition écologique et solidaire qui permet l'organisation de webconférences.

Ces moyens pourront être utilisés pour organiser, si besoin, des réunions spécifiques d'accompagnement des ministères au regard de leurs éventuelles difficultés dans la mise en œuvre de textes RH. Ces outils sont actuellement en cours d'analyse (fonctionnalités, coût, faisabilité technique, etc.)

Lien utile Pissarho:

Restitution complète du GT3 « veille réglementaire »

GT Relations aux comptables

1. Retour d'expérience suite à l'expérimentation des modèles d'états liquidatifs

Le 5° GT consacré aux « relations aux comptables » s'est tenu le 11 juillet 2018. Il s'inscrivait dans la continuité de celui organisé le 15 novembre 2017 au cours duquel avaient été proposés des modèles d'états liquidatifs.

Lors de la première partie du GT, les principes actés précédemment par la communauté interministérielle ont été rappelés. Il s'agit notamment de l'utilisation d'un modèle standard unique d'état liquidatif comportant des rubriques intangibles mais pouvant se décliner en fonction des spécificités propres à certaines indemnités. Les ministères expérimentateurs (ministère des Armées et ministère de la Justice) et la DGFiP ont ensuite présenté leurs retours sur l'expérimentation de l'utilisation de ces modèles menée dans leurs services sur les payes des mois de mai et juin 2018. Les ministères et les SLR ont apprécié de disposer de modèles uniformes et confirmé que la modélisation répond à un réel besoin de la part des services.

Les services liaison-rémunérations (SLR) ont été sensibilisés à ces modèles. De ce fait, les ministères qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà les utiliser. Néanmoins, il est recommandé aux ministères d'en informer préalablement le CISIRH et la DGFiP (bureau CE-2A et le SLR concerné).

La deuxième partie a permis d'explorer les perspectives d'utilisation de ces modèles autour de trois axes :

- Extension et simplification: extension de l'utilisation de ces modèles sur la base du volontariat, périmètre étendu aux 10% des indemnités les plus payées et aux indemnités à enjeux, simplification des modèles existants;
- **Dématérialisation**: travaux d'implémentation dans le SIRH en cours au ministère de la Justice, perspective de dématérialisation via GAUDdI;
- **Contrôle allégé en partenariat** : validation conjointe DGFiP/ministère des éléments de rémunération indemnitaire ne nécessitant pas de justification auprès des comptables.

Liens utiles Pissarho:

Restitution Rex Etats liquidatifs
Guide de référence Etats liquidatifs
Notice d'utilisation des Etats liquidatifs
Fichier des modèles d'Etats liquidatifs

2. Guides des pièces justificatives

La version 2019 du guide des pièces justificatives a été publiée sur Pissarho le 14 septembre 2018.

Liens utiles:

Guide des pièces justificatives à transmettre au comptable

GT Suivi individuel des accidents de travail et des maladies professionnelles

Harmoniser les pratiques de gestion et répondre aux obligations européennes en matière de données statistiques sont les deux ambitions qui ont guidé ce GT. Celui-ci s'inscrit dans la continuité des travaux menés par la DAGFP et le CISIRH. Celui-ci avait ainsi organisé un GT relatif aux comités médicaux et commissions de réforme et leurs difficultés le 9 décembre 2016. La DGAFP, quant à elle, avait déjà engagé des travaux en 2015 pour répondre aux exigences Eurostat en matière de transmission de données individuelles liées aux accidents de travail.

Animé en collaboration avec la DGAFP, le GT du 11 octobre 2018 a d'abord évoqué les apports du prochain décret relatif au congé d'incapacité temporaire reconnue imputable au service (CITIS). Les données à mobiliser, dans le cadre du recueil statistiques, ont ensuite été présentées. Les participants ont ensuite travaillé en trois ateliers sur les thématiques suivantes :

- Uniformiser les pratiques en élaborant un projet de formulaire de déclaration unique
- Identifier des données disponibles dans les ministères
- Identifier les fonctionnalités à implémenter dans un outil de suivi des accidents de travail et des maladies professionnelles

Enfin, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a présenté une application de remontées statistiques et de gestion qui est directement adossée à son SIRH (AGORHA).

Pour mener à bien ce projet, une équipe regroupant la DGAFP, le CISIRH et son réseau IMRH ainsi que quatre ministères a été créée pour mettre en place une offre de service informatique dédiée aux

accidents de travail et aux maladies professionnelles. L'expression de besoins sera établie d'ici la fin de l'année 2018. Le développement et la mise en production débuteraient courant 2019 pour un déploiement dans les ministères au 1^{er} janvier 2020. Les données statistiques de 2020, répondant aux exigences Européennes, seront envoyées en juin 2021 à Eurostat.

Liens utiles:

Restitution complète du GT suivi individuel des accidents de travail et des maladies professionnelles

Les GT à venir

La protection sociale des agents contractuels

Un groupe de travail sur les problématiques de mise en œuvre des droits sociaux des contractuels sera organisé en 2019. Il portera notamment sur la gestion du chômage, des IJSS et des accidents de travail.

L'harmonisation et la dématérialisation des demandes RH

Afin d'uniformiser les contenus de certains formulaires de demandes RH, voire de généraliser leur dématérialisation, un groupe de travail dédié sera constitué. En amont, un premier atelier interministériel sera organisé, avant fin 2018, pour définir conjointement une méthodologie.

Suites du GT réintégration après mobilité

Dans la continuité du GT réintégration après mobilité, organisé en février 2017, un GT consacré à la « sécurisation » des parcours de mobilité des agents publics sera organisé en 2019. Il se concentrera notamment sur l'analyse des éléments et des données de gestion et de carrière devant être transmis, par les outils applicatifs, entre les administrations.



La bibliothèque de référence s'enrichit

Une fiche RH sur « la rémunération dans les groupes hors-échelle » remplacera le « guide sur l'avancement en échelle lettre/chevrons ». Elle sera publiée sur Pissarho après sa présentation aux ministères lors de l'atelier de travail prévu le 22 novembre 2018 dans les locaux du CISIRH.



Agenda du réseau

- 22 novembre 2018 : Atelier relatif au guide des rémunérations hors échelles
- 27 novembre 2018 : COPIL métier
- **11 décembre 2018** : Atelier définition de la méthodologie de travail du GT « harmonisation des demandes RH »
- 1^{er} trimestre 2019: Groupe de travail « protection sociale des contractuels »
- 1er trimestre 2019 : Groupe de travail « GT 2 Réintégration de l'agent après mobilité »

L'équipe du réseau IMRH

César MÉLO DELGADO | Nicolas BRIDENNE Hervé GOLDBLATT-WINTER | Marie GUILLAUMIN Jean-Louis PASTOR | Slimane KAJJAJ

Vous souhaitez nous contacter ou soumettre des sujets à traiter au niveau interministériel ?

C'est par ici